

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-70 du 1<sup>er</sup> avril 2009 portant nomination d'expert  
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930326S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2009-13 du 22 janvier 2009 portant nomination d'experts auprès de la  
commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. AUVIN (Stéphane) est nommé expert auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3  
susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2009.

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de  
l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et  
des sports.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT